

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 août 2016

**CP2016_08_18
id. 2776**

L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ESPACE DES AUGUSTINS
SAISON 2016-2017**

L'Espace des Augustins a ouvert ses portes en octobre 2010 au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'Espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2016-2017, les grandes lignes de la programmation seront évoquées.

I– Les dispositions propres à la saison 2016-2017

L'Espace des Augustins propose une programmation centrée autour de la thématique « Enfance, culture, citoyenneté » pour la saison de septembre 2016 à juin 2017. Ce thème fait référence au parcours culturel et transversal des journées européennes du patrimoine 2016.

L'action-phare de cette saison se déroulera au premier trimestre 2016 avec une exposition intitulée « Patrimoine et Citoyenneté ». À cette occasion, l'ensemble des services culturels du Conseil départemental proposeront divers documents d'archives et objets pour mettre en exergue la citoyenneté au travers de thèmes : l'école, le droit de vote, la justice, les symboles de la Nation, les institutions républicaines, le service militaire et le secours mutuel.

Cette programmation, jointe en annexe, a reçu l'avis favorable de la onzième commission Culture et Patrimoine réunie le 23 juin 2016.

Comme chaque année, il convient également d'arrêter la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs et contrats de mise à disposition de l'Espace des Augustins aux associations et partenaires désireux d'y produire des manifestations.

A- Tarifs des spectacles :

Monsieur le Président rappelle que le Département a entériné la gratuité des manifestations organisées directement par la collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, conférences et toutes manifestations pour lesquelles la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme.

S'agissant de la programmation jeune public, éducation artistique et résidences d'artistes gérées par l'ADDA, Monsieur le Président propose de reconduire un tarif de 4€ par élève (séance scolaire), de 8 € par adulte pour les séances tous publics et de 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

Enfin, parmi les manifestations programmées, les spectacles suivants seront payants et pourront se voir appliquer les tarifs habituels :

- tarif plein adulte = 10 €,
- tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM),
- gratuité pour les moins de 12 ans.

Dates	Partenaire/Structure	Nature du spectacle
18 septembre 2016	Cie Entresort	Concert de musiques actuelles
12 octobre 2016	Les productions Scherzo	Concert de musiques actuelles «Daran»
8 novembre 2016	Orchestre Les Passions	« Opéra, Cantantes et jeu de dés »
1er décembre 2016	Bleu Citron	Concert de musiques actuelles «Giedré»
6 décembre 2016	Cie Le Shlemil Théâtre	Théâtre mime «Au bonheur des vivants»
2 février 2017	Ulysse production	Concert de musiques actuelles «Dimoné»
17 mars 2017	Nouvel Opus	Concert Jazz
27 avril 2017	Pbox Concerts	Concert de musiques actuelles «Karpatt»

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association Culture du Cœur 82

L'association Culture du Cœur a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescent) à la culture sous toutes ses formes. Elle bénéficie en 2016 d'une subvention départementale de fonctionnement de 1 000 €.

Comme chaque année, Monsieur le Président propose de réserver **4 places gratuites par spectacle payant** de l'Espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'Espace des Augustins

Conformément à la délibération de la Commission Permanente actuellement en vigueur (août 2013), la mise à disposition de l'Espace des Augustins s'effectue selon les règles ci-après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Conseil départemental **pourra ponctuellement, sur décision du Président du Conseil Départemental, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition** dans les conditions suivantes.

Cette possibilité ne saurait être offerte aux organisations à vocation politique, syndicale, religieuse ou de défense d'intérêts partisans quels qu'ils soient :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;
- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;

- respect des obligations légales (en terme de sécurité, ~~de droit du travail~~) et d'assurance.

Des tarifs variables en fonction de la mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) seront appliqués :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle = **1 200 €** ;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition = **600 €** ;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition = **2 000 €** ;
- heure de régisseur = **22 €**.

Pour les associations et organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Conseil départemental, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué, dans les mêmes conditions que celles sus-visées.

Toutefois, la mise à disposition de l'Espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est **gratuite** pour :

- ~ les établissements d'enseignement,
- ~ l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE),
- ~ l'ADDA.

Ces tarifs et conditions de mise à disposition sont résumés dans le tableau joint en annexe.

D – Les conventions-types avec les partenaires de l'Espace des Augustins

Lorsque le département est organisateur de spectacles dont il achète le droit d'exploitation pour une ou plusieurs représentations à l'Espace des Augustins, il y a lieu de conclure un contrat dit « de cession du droit d'exploitation ».

Quand les locaux de l'Espace des Augustins sont mis à disposition d'une association ou organisme partenaire pour y organiser une manifestation ou spectacle s'inscrivant dans sa propre programmation, il est également nécessaire d'établir une convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

Dans les deux cas, c'est le titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles qui signe la convention pour le Département.

Les deux modèles de convention à intervenir pour la mise à disposition des locaux de l'Espace des Augustins et pour la cession de droits d'exploitation de spectacles ont été approuvés lors de la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 2015.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 2015 relative notamment à la convention type de mise à disposition des locaux de l'Espace des Augustins,

Vu l'avis de la commission Culture et Patrimoine réunie le 23 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du programme 2016-2017 de l'Espace des Augustins ;
- Décide de reconduire pour 2016-2017, l'ensemble des modalités exposées ci-dessus, et notamment :
 - les tarifs applicables au public, (sans changement par rapport à la saison précédente) ;
 - les tarifs de mise à disposition de l'Espace des Augustins, (également sans changement par rapport à la saison précédente).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC